



TELETRAVAIL

MISE EN PLACE ET BONNES PRATIQUES

ORGANISATION

Public concerné :

Travailleurs, managers et employeurs.
Accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Pré-requis :

Etre en mesure de travailler en autonomie sur une formation en ligne.
Maîtriser la lecture.

Durée :

4 heures (estimation).
Le stagiaire peut suivre cette formation à son rythme (progression enregistrée automatiquement)

Participants :

Connexion individuelle.

Méthodes pédagogiques :

Interactive.
Apprentissage ludique

Modalités d'évaluation :

Formatives et sommatives

Matériel nécessaire :

Ordinateur ou tablette ou smartphone

Intervenant :

Formation en ligne réalisée par un formateur en prévention et un ingénieur pédagogique multimédia

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation

OBJECTIFS

- Prendre connaissance des éléments qui caractérisent le télétravail
- Définir et adopter les contours de ce nouveau mode de travail
- Connaître et appliquer les bonnes pratiques de télétravail

PROGRAMME

L'EMERGENCE DU TELETRAVAIL

- Les origines du télétravail
- L'arrivée en France et en Europe
- La réglementation progressive
- Le télétravail en chiffre

LES ENJEUX DU TELETRAVAIL

- Les types et formes de télétravail
- Les enjeux pour le salarié
- Les enjeux pour l'employeur
- Les enjeux pour l'entreprise

LE CADRE LEGAL DU TELETRAVAIL

- Les notions juridiques
- La mise en place du télétravail
- La protection légale du télétravailleur
- Santé et sécurité au télétravail

LES BONNES PRATIQUES DU TELETRAVAIL

- L'ergonomie du poste de travail
- Le travail sur écran
- La prévention des risques psychosociaux
- Les facteurs de succès du télétravail

LES OUTILS DU TELETRAVAIL

- Les outils d'organisation
- Les outils de collaboration
- Les outils de production
- La protection des données

CONTEXTE ET REGLEMENTATION:

Le télétravail est devenu aujourd'hui le mode de travail au centre de toutes les attentions. Pourtant il existe depuis plusieurs décennies et concerne de nombreux travailleurs.

A la maison ou dans un lieu tiers, il est primordial d'adapter certains axes de la relation employeurs / employés : production, prévention des risques, qualité de vie au travail, management.

-ANI 24/11/2020 : rappel du droit et apport de solutions opérationnelles

-L.4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ... »



Tawfik ATTALLAOUI - Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com